



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-430 TNO
Règlement modifiant le règlement numéro 2020-384 TNO
Règlement sur la gestion contractuelle – TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des TNO, a adopté le règlement numéro 2024-430 TNO intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 2020-384 TNO Règlement sur la gestion contractuelle – TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Ce règlement est disponible aux fins de consultation sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, sous *Documentation* et sous *Politique de gestion contractuelle*, ou au centre administratif de la MRC, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau
MRC de La Haute-Gaspésie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 17 janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour de janvier deux-mille-vingt-cinq.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière